

Migros Genève licencie une vingtaine d'employé-es de son administration. Une décision qui passe mal alors que la crise Covid semble avoir épargné les grands distributeurs

Personnel du géant orange remercié

MAUDE JAQUET

Licenciements ▶ «C'était un vendredi matin comme les autres. J'ai été convoquée à une réunion. Une heure plus tard, j'étais de retour dans mon bureau pour prendre mes affaires et quitter les lieux, en laissant tous mes dossiers en plan. J'ai été congédiée sans aucun signe avant-coureur.» C'est un coup de massue qui s'abat sur Joëlle* ce vendredi 12 février. A elle comme à dix-neuf autres collègues de l'administration, Migros Genève signifie abruptement la fin des relations de travail. Quatre employé-es partent sous l'égide d'une retraite anticipée. Mais pour la plupart, la sentence prend la forme d'un licenciement. La convention signée prévoit un salaire versé jusqu'à la fin du mois de juin, complété par une prime d'ancienneté allant de un à trois mois.

Une solution qui ne satisfait pas les personnes remerciées: beaucoup d'entre elles, proches de la retraite, craignent de ne pas retrouver un emploi dans le contexte actuel. Vendredi matin, sous l'égide du syndicat Unia qui les défend, quatre d'entre elles sont venues dénoncer ce qu'elles considèrent comme une décision indécente. «Nous licencier du jour au lendemain, dans le contexte actuel où tout est fermé, et sachant que notre entreprise fait du bénéfice malgré la crise, ce n'est pas normal», s'indigne Joëlle.

«Comme des voleurs»

Sur le plan juridique, Migros Genève n'a rien à se reprocher. Comme le prévoit la loi, le groupe a annoncé à l'Office cantonal de l'emploi le licenciement collectif dans le délai imparti. En-dessous de 30 personnes et pour une entreprise de cette taille, le cadre légal n'oblige à aucune consultation. Mais la manière de procéder du géant



Sur le plan juridique, Migros Genève n'a rien à se reprocher. Mais la méthode reste en travers de la gorge des personnes licenciées. KEYSTONE

orange reste en travers de la gorge des personnes licenciées: «On nous a traités comme des voleurs! Nous aurions été plusieurs à accepter d'être affectés à d'autres postes, même à quitter l'administration pour la vente. On ne nous en a pas laissé l'opportunité. Nous n'avons même pas pu en parler à nos collègues et leur dire au revoir», regrette l'une d'entre elles. Car la convention de licenciement comprend une clause de confidentialité: toute personne re-

merciée qui s'exprimerait publiquement sur ces faits pourrait perdre le droit à ses compensations, mais aussi être amendée à hauteur de 6000 francs. De quoi effrayer les personnes concernées, reprochent les témoins présents ce jour. Mais une telle clause «est d'usage», relativise la porte-parole de Migros Genève, Isabelle Vidon.

Dans sa réponse et malgré les interrogations du *Courrier*, le géant orange ne fait aucun commentaire sur la méthode. Mais

«Tout le monde est convaincu qu'il faut avoir commis une faute grave pour être licencié de chez Migros»

Rose*

Isabelle Vidon assure que «tout a été entrepris ces dernières années pour éviter au maximum des licenciements, notamment grâce aux départs naturels». Ceci «dans un contexte tendu, tout particulièrement à Genève. Notre coopérative connaît en effet depuis plusieurs années une baisse constante de son chiffre d'affaires due principalement au franc fort qui encourage le tourisme d'achat.»

«Migros, le plus gros employeur privé de Suisse, n'a pas

pour habitude de licencier», affirme le secrétaire syndical d'Unia Pablo Guscetti. «Généralement, les restructurations prennent la forme de suppressions de postes au gré des mouvements naturels.» Une solution qui pose aussi des problèmes, notamment de surcharge des employé-es restantes, mais qui assure à la marque une bonne image employeur. Un atout qui se transforme en croix pour le personnel tout juste licencié: «Quand je dis que j'ai été viré de chez Migros, on me demande systématiquement 'qu'est-ce que tu as fait?'. Tout le monde est convaincu qu'il faut avoir commis une faute grave pour être licencié de chez Migros, constate Rose*. Ce qui me pousse à témoigner aujourd'hui, ce n'est pas vraiment mon cas personnel. Mais je pense que les coopérateurs doivent savoir que le fonctionnement chez Migros a changé.»

D'autres licenciements à craindre?

Selon les rumeurs, d'autres licenciements pourraient suivre. Une information que la communication de Migros Genève dément. Elle affirme en revanche mettre «tout en œuvre pour assumer sa responsabilité sociale et permettre aux collaboratrices et collaborateurs concernés de retrouver un emploi en lien avec leurs aspirations et leurs compétences, et ce dans les meilleurs délais». Une promesse à laquelle les concerné-es ne croient guère. «Nous sommes aidés par un consultant extérieur pour nos recherches d'emploi. Ironie du sort, nous retrouvons parfois nos postes, sous une nouvelle appellation, dans les annonces de cette agence, déchante Joëlle. Beaucoup d'entre nous avons plus de 50 ans. On sait qu'on va se retrouver sur le marché du chômage, et pas celui de l'emploi.»

*Prénoms d'emprunt.

Une diversité toute lémanique

Art contemporain ▶ Les artistes contemporains lémaniques s'associent pour montrer leurs travaux. L'exposition collective «Lemaniana» mettra dès demain à l'honneur près d'une soixantaine d'entre eux au Centre d'art contemporain de Genève.

Les personnes retenues sont parmi les près de 830 qui ont répondu à l'appel lancé il y a quelques mois à tous les artistes provisoirement ou durablement liés à la région lémanique. Les discussions actuelles dans la société, du racisme à la pandémie, se refléteront dans l'offre de cette exposition.

Entre art et politique, celle-ci rassemble des artistes de 20 nationalités différentes. Elle montre aussi des œuvres audiovisuelles et sera accompagnée de spectacles prévus dans quelques mois. **ATS**

Sempé en grand format

Projections ▶ La Société de lecture de Genève veut offrir un peu de joie, de légèreté et de poésie dans l'espace urbain assoupi par la crise sanitaire. Jusqu'au 7 avril, elle propose un parcours de projections nocturnes d'une cinquantaine de dessins de Sempé autour du parc des Bastions.

Les projections, intitulées «Un printemps avec Sempé», ont lieu du crépuscule jusqu'à 23h sur les façades de cinq lieux emblématiques du cœur de Genève: le Grand Théâtre, le Palais Eynard (côté parc), l'Uni Bastions, le mur des Réformateurs ainsi qu'à la Société de lecture.

C'est la première fois que les dessins de Sempé sont montrés de façon aussi monumentale, selon la Société de lecture. Le parcours proposé comprend 54 dessins. Il est libre, gratuit, et aucun rassemblement n'est prévu, précise-t-elle.



Du Petit Nicolas aux couvertures du *New Yorker*, les dessins de Sempé s'imposent comme une œuvre poétique de premier plan, mais aussi comme un remède radical contre la morosité.

Agé de 88 ans, ce dessinateur exceptionnel a su révéler de toutes les époques qu'il a traversées l'irrésistible ironie, les paradoxes, la vérité cachée et, finalement, la beauté. **ATS**

MUSIQUE

BOURSES DÉCERNÉES

La Ville de Genève a attribué ses bourses dans le domaine des musiques actuelles, dotées de 40000 francs chacune, à quatre acteurs de la scène genevoise. La municipalité entend ainsi aider ces artistes confirmés à un moment clé de leur carrière, a-t-elle fait savoir vendredi. Les quatre lauréats sont le rappeur Makala, qui commence à se faire un nom en France et qui prépare un deuxième album solo, le sextet de musique instrumentale L'Eclair, la jeune artiste genevoise La Colère qui a sorti son premier album l'année dernière, et enfin le duo de musique francophone Bandit Voyage. Ces bourses consacrées aux musiques actuelles sont décernées chaque deux ans par la Ville de Genève. **ATS**

La médiation très sollicitée

Administration ▶ Le bureau genevois de médiation administrative (BMA) a été sollicité 340 fois en 2020. Ouverte en mars 2019, cette entité indépendante au sein de l'Etat de Genève vise à gérer de façon simple et extrajudiciaire les conflits entre l'administration et les administrés.

Les problématiques les plus courantes concernent les difficultés à joindre des administrations, les délais de traitement des dossiers et la complexité du langage administratif.

Le BMA reçoit sur rendez-vous ou par téléphone. Ses prestations sont gratuites. Cette entité couvre l'ensemble des administrations cantonales et communales genevoises ainsi que les établissements publics autonomes et tous les autres organismes chargés de missions de droit public. **ATS**